

Offre de services **Soutien comptable, Ressources humaines, Téléphonie et Administratifs**

Calliopee est un Business Center proposant des services de domiciliation, coworking, coaching, training, ainsi qu'un soutien comptable et administratif à ses clients.

Les domiciliés et abonnés bénéficient de tarifs préférentiels sur la plupart de nos prestations et c'est dans ce sens que la présente offre est définie.

1. Prestations de soutien comptable de base

1. Enregistrement des pièces comptables
2. Saisie des écritures au quotidien
3. Calculs TVA
4. Gestion des décomptes et déclarations TVA
5. Traitement RH (fiches de salaire, impôt source, questions générales)
6. Élaboration des états financiers annuels
7. Elaboration des déclarations de salaires annuelles
8. Bouclage des comptes et Bilan
9. Accès à un espace personnalisé en ligne sur lequel les éléments comptables seront placés en continu
10. Facturation clients (éditer les factures et les envoyer aux clients)
11. Suivi des paiements et relances débiteurs (sur la base des factures émises et envoyées – point 10)
12. Enregistrement des avis de crédit
13. Enregistrement des données fournisseurs (base de données fournisseurs)
14. Enregistrement des avis de débit (suivi des paiements créanciers sur la base des avis de débit mis à disposition ou des informations transmises)

Groupe de prestations 1.1 incluant les Prestations 1, 2, 6, 8, 9 - Tarifs HT

Le groupe de prestations 1.1. – Soutien comptable (comprenant les points 1,2,6,8,9 ci-dessus) est facturé de manière groupée unique pour nos clients domiciliés et abonnés comme suit :

1.1.1 Forfait de base :

- **tarif mensuel de CHF 75,00, soit un tarif annuel de CHF 900,00 payable mensuellement**

Le groupe de prestation 1.1 comprend l'enregistrement comptable d'un **maximum de 20 pièces comptables par mois** ou un **maximum de 240 pièces comptables par an** (prestation 1), ainsi que les prestations 2,6,8,9.

1.1.2 Pour tout dépassement du nombre de pièces comptables, le tarif à la **pièce de CHF 3,00** sera facturé.

1.1.3 **Une variante peut être étudiée pour les toutes petites entreprises qui ont moins de 20 pièces par mois et moins de 240 pièces par année :**

- **Tarif de CHF 75,00 le premier mois, jusqu'à 20 pièces, puis CHF 3,75 par pièce les mois suivants et au-delà de 20 pièces.**

1.1.4 **Classement des pièces** si transmises sans structure claire : **CHF 0,75 par pièce**

Le-la client-e peut alors procéder à ses déclarations fiscales en toute autonomie sans l'aide de Calliopée si les prestations 2.1 ou 2.2 qui se trouvent sous la rubrique « 2. Déclarations fiscales » en page 2 n'ont pas été choisies par le client-e

Les prestations (3, 4, 5,7) sont détaillées sur les pages suivantes, sous la rubrique « Groupe de prestations 1.2 ».

Groupe de prestations 1.2 – Clients et Fournisseurs - Tarifs HT

Les Prestations comptables à l'attention des clients (1.2.1) et des fournisseurs (1.2.2) sont facturées de manière individuelle en complément du groupe de prestation 1.1.

Groupe de prestations 1.2.1 - incluant les Prestations Clients 10,11,12 - Tarifs HT

Les prestations du groupe de prestations 1.2.1 concernant les **Clients** et incluant les prestations 10,11,12 présentées dans la liste en page 1 sont facturées de manière individuelle en supplément du groupe de prestations 1.1 de la manière suivante :

- 1.2.1.1 **Edition des factures clients** sur la base des informations transmises, **tarif mensuel de CHF 75,00**, soit un **total annuel de CHF 900,00** pour un maximum **20 factures par mois** ou un maximum de **240 factures par an**. Ce tarif comprend la mise à jour de la base clients.
- 1.2.1.2 **Envoi des factures aux clients** faisant suite à la prestation 1.2.1.1, **tarif mensuel de CHF 25,00**, soit un **total annuel de CHF 300,00** pour 20 factures par mois ou un maximum de 240 factures par an. Ce tarif comprend la mise à jour de la base clients.
- 1.2.1.3 **Relances de paiements auprès des clients (relances débiteurs)** faisant suite aux prestations 1.2.1.1 et 1.2.1.2, **tarif mensuel de CHF 25,00** soit un **total annuel de CHF 300,00** pour 20 factures par mois ou un maximum de 240 factures par an
- 1.2.1.4 **Enregistrement des avis de crédit** sur la base des avis transmis ou à disposition en ligne, **tarif mensuel de CHF 25,00** soit un **total annuel de CHF 300,00** pour 20 factures par mois ou un maximum de 240 factures par an. Ce tarif comprend la mise à jour de la base clients. La prestation 1.2.1.4 suit et est cumulative aux prestations 1.2.1.1 à 1.2.1.3.

Groupe de prestations 1.2.2 - incluant les Prestations Fournisseurs 13,14 - Tarifs HT

Les prestations du groupe de prestations 1.2.2 concernant les **Fournisseurs** et incluant les prestations 13,14 présentées dans la liste en page 1 sont facturées de manière individuelle en supplément du groupe de prestations 1.1 de la manière suivante :

- 1.2.2.1 **Enregistrement des données fournisseurs et mise à jour de la base de données fournisseurs**, tarif mensuel de CHF 25,00, soit un total annuel de CHF 300,00 pour 20 fournisseurs par an. Au-delà de 20 fournisseurs, un nouveau forfait mensuel de CHF 25,00 s'ajoute au premier par tranche de 20 fournisseurs.
- 1.2.2.2 **Enregistrement des avis de débit** sur la base des avis transmis ou à disposition en ligne, tarif mensuel de CHF 25,00 soit un total annuel de CHF 300,00 pour 20 fournisseurs par an. Ce tarif comprend la mise à jour de la base fournisseurs. Nombre d'avis de débit illimité (20 fournisseurs maximum). La prestation 1.2.2.2 suit et à cumulative à la prestation 1.2.2.1.



Groupe de prestations 1.2.3 à 1.2.7 incluant les Prestations 3,4,5,7 - Tarifs HT

Les prestations du groupe de prestations 1.2 incluant les prestations 3, 4, 5, 7 présentées dans la liste en page 1 sont facturées de manière individuelle en supplément du groupe de prestations 1.1 de la manière suivante :

1.2.3. Calculs TVA

1.2.3.1 Calculs TVA à chaque enregistrement en fonction du **taux normal, taux spécial ou taux réduit** (hors taux de dette fiscale nette ou taux forfaitaire), facturés ainsi pour tout client ne dépassant pas 20 écritures par mois et 240 pièces par an :

1.2.3.1.1 **Calculs TVA pour chaque écriture** (factures fournisseurs, prestataires, clients, tickets de caisse) : **CHF 75,00 par trimestre, soit CHF 300,00 par an.**

1.2.3.1.2 **Ecriture supplémentaire** (au-delà de 20 par mois et 240 par an) : **CHF 1,00/écriture**

1.2.3.2 Calculs TVA à chaque enregistrement en fonction du **taux de dette fiscale nette** facturés ainsi pour tout client ne dépassant pas 20 factures de prestation par mois et 240 par an :

1.2.3.2.1 **Calculs TVA : CHF 75,00 par semestre, soit CHF 150,00 par an**

1.2.3.2.2 **Calculs TVA de factures supplémentaires** (au-delà de 20 par mois et 240 par an) : **CHF 1,00/facture**

1.2.4 Gestion des décomptes et déclarations TVA

1.2.4.1 Décomptes TVA trimestriels en fonction du **taux normal, taux spécial ou taux réduit** (hors taux de dette fiscale nette ou taux forfaitaire), facturés ainsi :

1.2.4.1.1 **Formalités d'enregistrement à la TVA**, incluant l'enregistrement électronique : **CHF 100,00**

1.2.4.1.2 **Elaboration du décompte et transmission** pour validation / transmission aux autorités fiscales : **CHF 75,00 par trimestre, soit 300,00 par an**

1.2.4.2 Décomptes TVA semestriels en fonction du **taux de dette fiscale nette**, facturés ainsi :

1.2.4.2.1 **Formalités d'enregistrement à la TVA**, incluant l'enregistrement électronique : **CHF 100,00**

1.2.4.2.2 **Elaboration du décompte et transmission** pour validation / transmission aux autorités fiscales : **CHF 75,00 par semestre, soit 150,00 par an**

1.2.5 Traitement RH (fiches de salaire, permis de travail, impôt source, questions générales)

1.2.5.1 **Le traitement RH** est facturé sous forme d'abonnement au tarif de **CHF 25,00 par mois et par collaborateur·trice** et comprend l'ouverture du dossier (questionnaires à remplir, enregistrement de données) et le suivi du dossier mensuellement (contrôle de la tenue à jour des documents, rappels)

1.2.5.2 **Fiches de salaire** et/ou enregistrement des collaborateurs·trices dans les différentes caisses de pension ou autres organismes : **CHF 50,00 par pièce et par collaborateur·trice**

1.2.5.3 **Enregistrement à l'Administration Fiscale Cantonale** : **CHF 50,00 par enregistrement**

1.2.5.4 Elaboration et envoi des **décomptes d'impôt à la source** mensuels : **CHF 50,00 par décompte**

1.2.5.5 Elaboration de **contrat de travail** : **CHF 150,00 par contrat**

1.2.5.6 Demande de **permis de travail** **CHF 150,00 par demande** et **CHF 75,00 par renouvellement**

1.2.5.7 Elaboration des **déclarations annuelles de salaire** (certificats de salaires, annonces à l'AVS, LPP, Assurances) : **CHF 50,00 par pièce et par collaborateur·trice**

1.2.5.8 **Certificat de travail** : **CHF 300,00 par certificat**

1.2.5.9 Calcul et suivi du **décompte de vacances** : **CHF 100,00 par décompte**

1.2.5.10 Toute **question** relative à la gestion RH : **CHF 1,70 / minute**



2. Déclarations fiscales

Calliopée Business Center n'étant pas un fiduciaire, la prestation de déclaration fiscale peut être envisagée sous deux formes distinctes :

2.1 Calliopée explique les états financiers à ses clients sur une base régulière à convenir avec le-la client·e mais au maximum 3 fois par an.

Sur cette base, à la fin de l'exercice annuel, Calliopée procède aux déclarations fiscales.

Le-la client·e signe ses états financiers et la déclaration fiscale, selon les indications expliquées par Calliopée et **envoie les déclarations directement aux autorités.**

La prestation 2.1 est facturée annuellement au tarif de **CHF 200,00**

2.2 Calliopée mandate un fiduciaire agréé afin que celui-ci soit mandataire du-de la client·e et procède aux déclarations fiscales au nom du-de la client·e.

Le mandataire (fiduciaire) envoie les déclarations directement aux autorités.

Cette prestation 2.2 est à conseiller lorsque le/la client/e désire une garantie supplémentaire et un troisième regard sur sa comptabilité.

Calliopée se réserve le droit de conseiller cette prestation 2.2 lorsque la comptabilité lui semblera complexe et préférera garantir un service de conseil, de bouclage et de validation complémentaire.

La prestation 2.2 est facturée annuellement au tarif exigé par le fiduciaire et **au minimum CHF 300,00**

Le tarif exact dépendra de la complexité de la comptabilité et sera indiqué en fonction du choix de prestation définie.

Si le-la client·e opte pour une prestation 2.1 (Calliopée se charge des déclarations fiscales et le-la client·e les signe et les envoie), et que Calliopée estime nécessaire d'engager un fiduciaire pour valider les comptes qu'elle jugera complexes, le-la client·e ne sera facturé·e que de la différence entre le prix de la prestation 2.1 (CHF 200,00) et le prix de la prestation 2.2 (au minimum CHF 300,00 mais pouvant être plus importante en fonction de la complexité de la comptabilité).

La facturation des prestations 2.1 et 2.2 ne se faisant qu'en fin d'exercice, Calliopée pourra en tout temps durant l'année conseiller valablement le-la client·e quant à la meilleure option à choisir pour sa déclaration fiscale.

Les prestations 2.1 et 2.2 sont cumulatives aux groupes de prestations 1.1 et 1.2



3. Prestations Service de téléphonie

Calliopée propose un service de ligne téléphonique individuelle et de standard téléphonique à ses clients comprenant les éléments suivants :

3.1 Standard téléphonique

Le standard téléphonique garantit :

1. Réception des appels à l'attention du-de la client-e
2. Transmission des messages par email / audio (Whats'app) ou autre selon accord avec le-la client-e
3. Accueil du contact lors de visites à Calliopée et transmission des informations que le-la client-e nous a chargé-es de diffuser

3.1.1 Tarif mensuel de **CHF 25,00 pour un maximum de 12 appels ou visites par mois.**

3.1.2 Tarif mensuel de **CHF 35,00 pour un maximum de 20 appels ou visites par mois.**

3.1.3 Tarif mensuel de **CHF 40,00 pour un maximum de 30 appels ou visites par mois**

3.1.4 **Appels supplémentaires, CHF 1,70 par minute** facturé en sus du forfait choisi pour chaque appel et message transmis.

Les prestations 3.1 peuvent être sélectionnées indépendamment des prestations 1 et 2.

3.2 Ligne téléphonique

L'intérêt d'avoir une ligne téléphonique fixe mise à disposition de manière individuelle pour nos clients domiciliés est de pouvoir enregistrer l'adresse de votre entreprise et le numéro de téléphone fixe dans les différents annuaires.

Cette prestation est dépendante des prestations et tarifs de domiciliation.

Par exemple, si vous n'avez pas choisi l'une des options attribuant une sous-adresse telles que : 1b, 1bs, 2b, 3b, ou l'option domiciliation avec place de travail accompagnée de la sous-adresse, vous devrez enregistrer votre entreprise dans les différents annuaires en mentionnant Calliopée Business Center, de la manière suivante :

Nom de votre entreprise

Calliopée Business Center

Rue de Chantepoulet 10

1201 Genève

Tel : 022 xxx xx xx (numéro de la ligne fixe attribuée par Calliopée).

3.2.1 **Ligne téléphonique fixe avec déviation de vos appels sur le numéro de votre choix** pour l'équivalent de **2h** d'appels ou consommation* de téléphone :

Forfait ligne téléphonique fixe et 120 minutes de consommation : CHF 55,00 par mois

3.2.2 **Ligne téléphonique fixe avec déviation de vos appels sur le numéro de votre choix** pour l'équivalent de **4h** d'appel ou consommation* de téléphone :

Forfait ligne téléphonique fixe et 240 minutes de consommation : CHF 75,00 par mois

3.2.3 Au-delà de 2h ou 4h de consommation, les **consommations supplémentaires** sont facturées à **CHF 0,25/minute** et un nouveau forfait est établi avec un tarif dégressif.

Les prestations 3.2 peuvent être sélectionnées indépendamment des prestations 1, 2 et 3.1



*Qu'entend-on par consommation de téléphone ?

Les appels entrants ne coûtent rien (uniquement le tarif de la ligne est facturé, soit CHF 25,00/mois).

Les appels redirigés consomment des minutes de votre forfait. Le forfait de base correspond à 120 minutes, CHF 30,00. Le forfait suivant correspond à 240 minutes, CHF 50,00

Les appels que vous émettez de votre numéro attribué par Calliopée consomment également des minutes et entrent dans ce forfait.

Au-delà du nombre de minutes incluses dans votre forfait, les minutes supplémentaires coûtent CHF 0,25

Ce forfait est établi pour les appels en direction de la **zone 1**, à savoir l'**Union Européenne (incluant** la Gde Bretagne, la Norvège, l'Islande mais **excluant** Malte, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie), toujours dans la **zone 1 sont compris** : les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Chine, la Corée, Israël, le Japon, le Kazakhstan, la Nlle Zélande, la Russie, la Thaïlande, la Turquie.

4. Prestation administrative / secrétariat

Calliopée propose un service de secrétariat minute à ses clients qui garantit :

1. Mise en page de courriers et de documents
2. Envoi par la poste de documents
3. Impression de documents (tarifs d'impression** à ajouter au tarif de la prestation)
4. Scan de documents
5. Recherches diverses sur internet
6. Autres selon demande et selon nos possibilités

4.1 La prestation de service de secrétariat rapide est facturée à la **minute au tarif de CHF 1,70**

4.2 ****Les impressions** sont facturées comme indiqué ci-dessous :

A4 n/b CHF 0,20 A4 couleur CHF 0,40

A3 n/b CHF 0,50 A3 couleur CHF 1,00

Impressions au format magazine, au tarif A3

Les prestations 4 peuvent être définies indépendamment des prestations 1, 2 et 3.

Sur le tableau suivant, nous vous proposons le récapitulatif de l'ensemble des prestations et leurs tarifs et vous remercions de procéder à un choix de base qui permettra de débiter la collaboration.

Lors du suivi de celle-ci, les modifications pourront être apportées de part et d'autre chaque mois pour le mois suivant. L'annulation d'une prestation peut également être décidée et annoncée chaque mois (au plus tard au 30 du mois) pour le mois suivant.

Dans le cas d'annulation de prestations, un mois supplémentaire sera facturé afin de clôturer et de transmettre correctement les éléments au client.



Récapitulatif des prestations et tarifs

N° prestation	Description	Tarif CHF – Hors taxe		Spécificités
1.1	Soutien comptable selon descriptions au point 1 des prestations groupées 1,2,6,8,9			Maximum 20 pièces comptables par mois, au total 240 pièces par an Le-la client-e procède à l'élaboration de ses déclarations fiscales en toute autonomie, sans l'intervention de Calliopée
1.1.1	Forfait de base	75.00 900.00	mensuel annuel	
1.1.2	Pièce supplémentaire	3.00	la pièce	
1.1.3	Variante pour volume inférieur	75.00 3.75	1 ^{er} mois la pièce	Moins de 20 pièces comptables par mois et moins de 240 pièces par an
1.1.4	Classement des pièces	0.75	la pièce	En cas de manque de structure dans la transmission des pièces
1.2	Soutien comptable selon description au point 1 des prestations Clients et Fournisseurs 10,11,12,13,14			En supplément du groupe de prestations 1.1, les prestations du groupe 1.2 sont proposées individuellement, à choix
1.2.1	Prestations Clients			
1.2.1.1	Edition factures clients	75.00 900.00	Mensuel annuel	Jusqu'à 20 factures mensuelles ou 240 factures annuelles
1.2.1.2	Envoi factures clients	25.00 300.00	Mensuel annuel	Jusqu'à 20 factures mensuelles ou 240 factures annuelles
1.2.1.3	Relances débiteurs	25.00 300.00	mensuel annuel	Jusqu'à 20 factures mensuelles ou 240 factures annuelles
1.2.1.4	Enregistrement avis de crédit	25.00 300.00	Mensuel annuel	Jusqu'à 20 avis mensuels ou 240 avis annuels
1.2.2	Prestations Fournisseurs			
1.2.2.1	Enregistrement données fournisseurs et mise à jour base de données fournisseurs	25.00 300.00	Mensuel annuel	Jusqu'à 20 fournisseurs par an Au-delà de 20 fournisseurs par an, un nouveau forfait mensuel de CHF 25.00 s'ajoute au premier par tranche de 20 fournisseurs
1.2.2.2	Enregistrement avis de débit	25.00 300.00	Mensuel Annuel	Jusqu'à 20 fournisseurs par an (nombre de factures et d'avis de débit illimité) – suit (cumulative à) prestation 1.2.2.1
1.2.3	Calculs TVA			
1.2.3.1	Calculs TVA aux taux normal, spécial ou réduit			Maximum 20 écritures par mois et 240 par an
1.2.3.1.1	Calculs TVA pour chaque écriture	75.00 300.00	trimestriel annuel	Comprend factures fournisseurs, prestataires, clients, tickets de caisse, etc.
1.2.3.1.2	Ecriture supplémentaire	1.00	l'écriture	Au-delà de 20 écritures par mois et 240 par an
1.2.3.2	Calculs TVA au taux de dette fiscale nette			Maximum 20 factures client par mois et 240 par an
1.2.3.2.1	Calculs TVA	75.00 150.00	semestre annuel	Comprend uniquement les factures client



1.2.3.2.2	Calculs TVA pour factures supplémentaires	1.00	la facture	Au-delà de 20 factures par mois et 240 par an
1.2.4	Décomptes et déclarations TVA			
1.2.4.1	Décomptes TVA trimestriels aux taux normal, spécial ou réduit			
1.2.4.1.1	Formalités d'enregistrement TVA	100.00	unique	Inclut enregistrement électronique
1.2.4.1.2	Elaboration du décompte et transmission	75.00 300.00	trimestriel annuel	
1.2.4.2	Décomptes TVA trimestriels au taux de dette fiscale nette			Basé sur le chiffre d'affaire
1.2.4.2.1	Formalités d'enregistrement TVA	100.00	unique	
1.2.4.2.2	Elaboration du décompte et transmission	75.00 150.00	semestriel annuel	
1.2.5	Traitement RH			
1.2.5.1	Abonnement traitement RH	25.00	mensuel par collaborateur	Ouverture du dossier (questionnaires, enregistrement) et suivi (mise à jour des documents et rappels)
1.2.5.2	Fiches de salaire Enregistrement différentes caisses	50.00	par pièce et collaborateur	Fiche de salaire mensuelles Enregistrements AVS, LPP, AF, Assurances perte de gain et accident
1.2.5.3	Enregistrement AFC impôt source	50.00	par pièce et collaborateur	
1.2.5.4	Décomptes impôt source mensuels et annuels	50.00	par pièce et collaborateur	Décomptes mensuels et attestation-quittance, récapitulatif
1.2.5.5	Contrats de travail	150.00	par contrat	
1.2.5.6	Permis de travail	150.00 75.00	par demande renouvellement	
1.2.5.7	Elaboration déclarations annuelles de salaires	50.00	Par pièce et collaborateur	
1.2.5.8	Certificat de travail	300.00	par certificat	
1.2.5.9	Calcul et suivi décompte de vacances	100.00	annuel, par collaborateur	
1.2.5.10	Questions relatives à la gestion RH	1.70	la minute	
2	Déclarations fiscales			
2.1	Déclarations fiscales Collaboration Calliopée / client-e	200.00	annuel	Calliopée élabore et explique les états financiers et les déclarations fiscales au-à la client-e qui les signe et les envoie La prestation 2.1 est cumulative à la prestation 1.1 et le cas échéant à 1.2
2.2	Déclarations fiscales Collaboration Calliopée / client-e / fiduciaire	Dès 300.00	annuel tarif précis à convenir	Calliopée mandate un fiduciaire au nom du-de la client-e qui valide les états financiers et procède aux déclarations fiscales en tant qu'organisme agréé. Cumul. 1.1 & 1.2



3	Service de téléphonie			
3.1	Standard téléphonique			
3.1.1	Standard téléphonique	25.00	mensuel	Maximum 12 appels et prise de messages par mois
3.1.2	Standard téléphonique	35.00	mensuel	Maximum 20 appels et prise de messages par mois
3.1.3	Standard téléphonique	40.00	mensuel	Maximum 30 appels et prise de messages par mois
3.1.4	Appels supplémentaires	1.70	par minute	Facturé en sus du forfait choisi pour chaque appel et message
3.2	Ligne téléphonique fixe			Ligne individuelle
3.2.1	Ligne téléphonique	25.00	mensuel	Zones indiquées au point 3.2
	120 min. consommation	30.00	mensuel	
3.2.2	Ligne téléphonique et	75.00	mensuel	Zones indiquées au point 3.2
	240 min. consommation			
3.2.3	Consommations supplémentaires	0.25	par minute	En sus du forfait choisi
4	Administration / secrétariat			
4.1	Secrétariat minute	1.70	la minute	Tarifs impression de documents en sus : A4 n/b 0.20 A4 couleur 0.40 A3 n/b 0.50 A3 couleur 1.00 Magazines au tarif A3
4.2	Impressions, photocopies	0.20	A4 n/b	
		0.40	A4 couleur	
		0.50	A3 n/b	
		1.00	A3 couleur	

Nous vous remercions vivement pour votre intérêt et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Avec nos meilleurs messages
Genève, le 6.11.2020

Patricia Malanda



Isabel Lopez



Guylain Malanda


